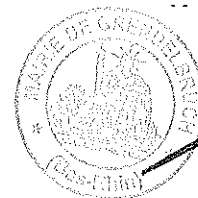


2021-036

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM



COMMUNE DE GREDELBRUCH

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal Du 7 octobre 2021

Sous la présidence de KAES Jean-Philippe, Maire

Membres présents : HALTER Christian, CERASA Anne, EYDMANN Pierre, EPP Claudine, TROTZIER Dany, HASSENFRAZ Etienne, HIMBER Raymonde, ERHART Christine, SCHWEITZER Michaëla, KURY-KIMM Séverine, BOSSUET David, ZIMMERMANN Florian.

Membres absents avec excuse : BOURGUELAT Marie (procuration à EPP Claudine), MISTLER Adrien (procuration à KAES Jean-Philippe).

Secrétaire de séance : HIMBER Raymonde

Date d'envoi de l'ordre du jour : 28 septembre 2021

La séance débute à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Approbation du compte-rendu du 1^{er} juillet 2021
- 2° - Vente Commune /M. Steinmetz : précisions
- 3° - Vente époux Huckert/commune : décision complémentaire
- 4° - Lot de chasse N° 2 : maintien du bail
- 5° - Approbation de la convention d'adhésion de la commune de Grendelbruch à la plateforme Alsace Marchés Publics
- 6° - Budget général : décisions modificatives
- 7° - Travaux E.S : participation de M. Bossuet
- 8° - SDEA : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- 9° - Subvention au football-club
- 10° - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 11° - Divers



2021-037

Présentation à 20h00 à l'ensemble des conseillers d'un projet d'aménagement d'un lieu d'accueil au Hohbühl.

2021-33 : Approbation du compte-rendu du 1^{er} juillet 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021.

2021-34 : Vente commune / M. Steinmetz : précisions

En complément de la délibération du 10 décembre 2020, il convient de rajouter le nom de Mme Laura SCHMITT en temps qu'acquéreur soit :

Suite à l'acquisition par voie de préemption de la parcelle cadastrée section 7 N° 545 par la commune lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2020, le Maire propose de revendre une partie de celle-ci soit 1,75 are. La surface restante permettra l'élargissement du sentier de la rue des Tisserands et qui se situe dans la continuité des parcelles précitées. Le prix de vente est de 2000 €/are soit 3500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

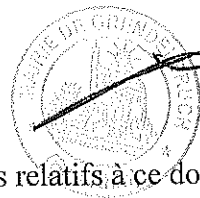
- DECIDE la vente de 1,75 are à M. STEINMETZ Cédric et Mme Laura SCHMITT au prix de 3500 €
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

2021-35 : Vente époux Huckert/Commune : décision complémentaire

En complément de la délibération du 10 décembre 2020 concernant l'acquisition d'une partie de parcelle située le long du sentier Hans Arp par la commune et appartenant aux époux Huckert, il convient de rajouter 0,02 ares section 7 parcelle N° 55/340 afin de faciliter le passage des piétons et en particulier des poussettes au droit du poteau d'électricité de Strasbourg.. Le prix de vente est de 2000 €/l'are, ce qui correspond à 40 € qu'il convient de rajouter au montant de 564,96 € précédemment actés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'acquisition d'une surface supplémentaire de 0,02 ares pour un montant de 40 €, soit un total d'acquisition de 604,96 €.
- INDIQUE que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la commune



2021-038

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la demande de M. Fernand Huckert d'une participation financière de la commune concernant les travaux de clôture le long du sentier, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention (BOSSUET David),

- DECIDE de ne pas accorder de participation financière car entendu les explications techniques de ces travaux il a été convenu que les 2 parties (M. Huckert et la commune) ne sont pas lésées.

2021-36 : Lot de chasse N° 2 : maintien du bail

La situation concernant les dégâts de sangliers a atteint un seuil inquiétant et représente 12,905 hectares détruits sur le lot de chasse N° 2.

C'est pourquoi et afin d'éviter une résiliation du bail avec le locataire actuel, Monsieur Rico PERL, il lui est demandé d'agir au plus vite afin de remédier à cette situation. Il est proposé de lui accorder un délai de 6 mois afin qu'il intervienne pour enrayer la progression des dégâts, et dans le cas contraire une résiliation du bail sera envisagée.

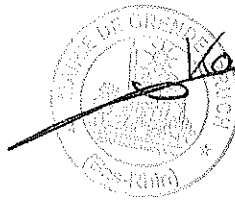
Entendu les explications de l'adjoint, Pierre EYDMANN, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE le maintien du bail de location du lot de chasse N° 2 à Monsieur Rico PERL pour une période 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2022
- DEMANDE au locataire d'intervenir rapidement afin d'enrayer les dégâts de sangliers. Une résiliation du bail de ce lot de chasse pourra être effective aux vues des résultats s'ils ne sont pas concluants.

2021-37 : Approbation de la convention d'adhésion de la commune de Grendelbruch à la plateforme Alsace Marchés Publics

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe de la présente délibération
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion
- AUTORISE le Maire à signer la charte d'utilisation



2021-039

2021-38 : Budget général : décisions modificatives

Entendu les explications du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les décisions modificatives suivantes :

BUDGET GENERAL

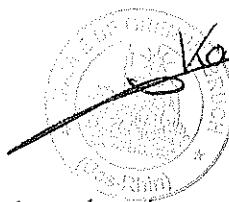
Section d'investissement :

| Article | Libellé | Montant |
|-----------|-----------------------------|--------------|
| D-6811 | Dotation aux amortissements | + 2 248,89 € |
| R- 280422 | Bâtiments et installations | + 2 248,89 € |

| Article | Libellé | Montant |
|---------|----------------------------------|---------------|
| D-2031 | Frais d'étude | + 9 300,00 € |
| D-2033 | Frais d'insertion | + 2 500,00 € |
| D-2051 | Concessions et droits similaires | + 1 755,00 € |
| D- 2188 | Autres immobilisations | - 9 800 ,00 € |
| D-2112 | Terrains de voirie | - 3 755,00 € |

2021-39 : Travaux ES : participation de M. Bossuet

Après que M. Bossuet soit sorti de la salle, le Maire informe le conseil municipal des travaux de raccordement électrique pour les locaux de l'entreprise David B située à Grendelbruch rue Baschney au lieudit Seegmuehlmatt. Le coût de ces travaux est de 22067,02 € TTC



2021-040

(18 389,18 € HT) doit être réglé par la commune, étant donné que celle-ci est en charge de l'urbanisme concernant l'extension du réseau électrique.

Il est proposé une participation d'un montant de 18 389,18 € par l'entreprise David B pour ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE les travaux pour un montant de 22 067,02 € TTC
- DECIDE une participation de l'entreprise David B. pour un montant de 18 389,18 €.
- INFORME que les montants sont inscrits au budget 2021

2021-40 : SDEA : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

VU le décret N° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

VU l'article 1 du décret susvisé stipulant qu'il incombe au Président des établissements publics de coopération intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service

VU le rapport adressé à l'ensemble des délégués et comportant les indicateurs financiers et techniques prévus à l'annexe 1 du décret susvisé

APRES avoir entendu les explications de l'adjoint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

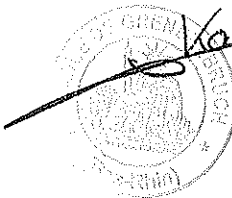
APPROUVE à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2020.

2021-41 : Subvention au football-club

Entendu les explications du Maire, aux vues de la situation financière du Football-club de Grendelbruch,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle au football club d'un montant de 3014,31 € afin de couvrir les factures d'électricité
- INDIQUE que la dépense sera prélevée sur les crédits du budget 2021.



2021-041

2021-42 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe

Après que le Maire soit sorti de la salle, l'adjoint, Christian HALTER informe l'assemblée que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34,

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

Il est exposé au conseil municipal :

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté., il est donc proposé au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^o classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer à compter du 1er décembre 2021 un poste d'Adjoint administratif principal de 2^o classe à temps complet
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est clôturée à 22h30

Document certifié conforme

Grendelbruch le 12 octobre 2021

Le Maire, Jean-Philippe KAES